



LIGUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

REGLEMENT PARTICULIER

Course Nationale (*Hors Championnat*)

ENDURANCE TT QUAD de QUINCEY

4x2 et 4x4 roulent séparément

30 min de SUPER FINALE

Kids de 7 à 14 ans

Samedi 20 JUIN 2026

Article 1 : Généralité

Le Club Bourgogne Quad 21, affilié FFM, n° C3470 organise une Endurance TT Quad qui se déroulera le **Samedi 05 Juillet au lieu-dit en "Gibosse" - 21700 PREMEAUX-PRISSEY**, organisée conformément aux prescriptions du Règlement national de la FFM aux clauses de l'Endurance TT et du présent Règlement Particulier. Coordonnées GPS : 47°06'45N - 4°57'22E

Le site est surveillé par 2 agents de sécurité de 22H à 7H durant la nuit.

La course Endurance TT Quad se dispute par équipe de 1 ou 2 pilotes et avec 1 ou 2 quads d'une cylindrée mini de 250cm³ et 1000cm³ maxi, **et à partir de 15 ans révolu avec 550 cm³ maxi.**

Longueur du circuit : environ 3 km constitué d'une partie piste, sous-bois et zone country Cross.

Largeur de la piste : 4 à 8m + Départ de 13m.

L'épreuve est déclarée à la FFM en catégorie Endurance TT Nationale hors Championnat.

Cette année l'endurance se fera dans UN SEUL SENS.

La course Endurance Quad Kid est ouverte aux jeunes âgés de 7 à 15 ans maximum.

Longueur du circuit : 1.2 km constitué d'une partie piste et sous-bois. Largeur de la piste : 6 à 12m.

L'épreuve est déclarée à la FFM en catégorie KID nationale hors Championnat.

Le contrôle Technique devra IMPERATIVEMENT être réalisé le Vendredi 04 Juillet.
La présence de tous les pilotes au briefing est Obligatoire. (voir planning).

Article 2 : Engagement

Les chèques devront être libellés au nom de Bourgogne Quad 21 et être expédiés à **BOURGOGNE QUAD 21 - 15 rue du Moulin de Prissey - 21700 PREMEAUX PRISSEY**.

Date ouverture inscriptions : Dimanche 22 Février 2026 à 11h00.

Aucune Inscription ne sera validée AVANT le Dimanche 22 février 2026 à 11h00.

La date limite d'engagement est fixée au samedi 28 Mars 2026.

Au-delà de cette date, le tarif du droit d'engagement est majoré. (Voir tableau ci-dessous)

	ENDURANCE TT QUAD	ENDURANCE QUAD KID
Droit engagement <i>Avant le 28 Mars</i>	4x2 SOLO 130€ - 4x2 DUO 190€ 4x4 SOLO 90€ - 4x4 DUO 130€	60€
Droit engagement <i>Après le 28 Mars</i>	Majoration de 20€	80€
Nombre de places autorisées	90 équipages 4x2 4x4 Solo ou Duo	15 kids
Licence FFM admise	NCO ou LJA1	NJ2 - NJ3 - NCO ou LJA1
Catégorie Cylindrée Age minimum	<ul style="list-style-type: none"> • 4x2 solo • 4x4 solo • Duo toutes catégories • Féminine toutes catégories 16 ans avec CASM	7 - 8 ans : 65cc 2T à 90cc 4T 9 - 12 ans : 90cc 2T à 150cc 4T 13 - 14 ans : de 125cc 2T à 250cc 4T

L'organisation se réserve le droit de refus d'engagement sans avoir à justifier le motif et la cause. Les licences "une manifestation" sont admises et devront être impérativement téléchargées auparavant sur le site de la FFM. Aucune licence ne sera délivrée sur place. Tout engagement non accompagné du règlement ne sera pas pris en compte par l'organisation.

En cas de désistement avant la date du Samedi 28 MARS 2026, le (ou les) engagements ne seront remboursés que sur la base de 50% du montant total.

Au-delà de cette date, l'engagement est non remboursable.

Si l'épreuve ne pouvait avoir lieu, pour cas de force majeure, les organisateurs ne pourraient être tenus pour responsables vis à vis des concurrents et les droits d'engagement ne seraient pas remboursés.

Lors des vérifications administratives, les pilotes devront présenter :

- leur carte de licence FFM en cours de validité ou un justificatif de licence "une manifestation" (la présentation de la licence sur écran n'est pas autorisée)
- un justificatif d'identité
- un certificat médical de moins d'un an en cas de prise d'une licence "une manifestation"
- le **CASM** ou un Guidon
- une autorisation Parentale (voir en annexe)
- Un chèque de caution de 50€ pour la chasuble OBLIGATOIRE dans les stands.

Les pilotes qui ne rempliront pas ces conditions ne seront pas autorisés à prendre le départ.

Article 3 : Transpondeur

Un seul transpondeur sera remis par équipe (par machine).

Une caution sera demandée par le Chronométrage de la ligue BFC (prévoir chèque ou ESP).

Lors de tout changement de pilote, il devra obligatoirement procéder au changement de transpondeur. Tout pilote qui reprendra la piste sans transpondeur devra impérativement rentrer au stand sous les ordres de la Direction de Course pour mettre son transpondeur et l'équipe se verra appliquer une pénalité de 4 minutes ou 2 tours.

Article 4 : Stand - Paddock

Un extincteur de 6kg agréé pour les feux hydrocarbure sera obligatoire dans chaque stand, et devra être visible, ainsi qu'un tapis environnemental devra être présent sous chaque machine.

Seront admis : le(s) pilote(s) et 3 personnes MAXI : un mécanicien, un panneauteur, un accompagnateur avec le port d'une chasuble OBLIGATOIRE, fourni par le club avec une caution de 50 euros.

La vitesse est limitée à **20Km/h maximum**. Il est rappelé aux concurrents que leur machine et leur matériel sont placés sous leur entière responsabilité durant toute la manifestation : en aucun cas la responsabilité civile du Club Organisateur ne pourra être invoquée en cas de vol ou dégradation subie. La taille des stands est de **3x3m** pour SOLO et DUO et les emplacements sont définis.

Les emplacements au parc pilotes est limité à environ **60m²** pour chaque équipage. Les véhicules des accompagnants seront stationnées sur le parking visiteurs.

Pour équipage SOLO, 1 passage au stand EST OBLIGATOIRE à chaque manche, ou pénalité de 2 tours.

Article 5 : Machine

Les quads devront porter impérativement 2 plaques : une à l'arrière et une à l'avant et le numéro devra être LISIBLE et VISIBLE. Le montage des plaques devra être souple. Les dimensions des plaques devront être au minimum 15x20 cm pour l'avant et 20x25 cm pour l'arrière et peuvent être montées en drapeau. Pas de couleur imposée.

Ils devront être équipés de nerfs-bars qui remonteront jusqu'au niveau du garde boue arrière. Tout quad devra être équipé d'un coupe circuit bracelet se reliant au pilote.

Contrôle sonore : conformément aux normes FFM, il sera limité à 112 décibels. Tous Quads dépassant cette limite ne sera pas autorisé à prendre le départ. Au cours de l'épreuve toute machine ne respectant pas cette norme sera mise hors course.

L'accès à la piste est strictement interdit à tous engins motorisés en dehors des heures prévues et indiquées dans le planning.

Article 6 : Equipement Pilote

Port d'un casque homologué obligatoire correctement attaché, bien ajusté et en bon état. Tous les casques doivent être marqués d'une des marques d'homologation des normes internationales officielles suivantes : FIM, Europe / ECE 22/05.

Les pilotes devront porter une tenue de crossman ou d'enduriste complète en matière résistante qui couvre le torse et les bras, un pantalon et des gants en matière résistante et des bottes en cuir ou en matière équivalente allant jusqu'aux genoux.

- Protection dorsale obligatoire Norme EN 1621-2
- Protection pectorale obligatoire Norme EN 14021
- Gilet intégral (pectorale et dorsale intégrées) : La norme EN 1621-2 est obligatoire et la norme EN 14021 est fortement recommandée.

Article 7 : Changement de pilote

Tout changement de pilote ne devra s'effectuer que dans les stands.

Article 8 : Départ

Les positions sur la grille seront définies selon l'ordre des INSCRIPTIONS reçues et payées.

L'ordre de départ des manches suivantes sera déterminé par rapport à l'ordre d'arrivée de la manche précédente et ainsi de suite.

Pour la catégorie KID, le départ sera donné en épi. Le pilote sera positionné sur le quad, moteur en marche. Au top départ, les pilotes partiront dans le sens indiqué. Les 3 niveaux de la catégorie KID partiront en même temps et rouleront ensemble durant chaque manche.

Pour les autres, le départ sera donné style "Le Mans", les pilotes seront face à leur quad, un genou à terre, coupe circuit à la main. Au signal du Directeur de Course, les pilotes rejoindront leur Quad, brancheront le coupe circuit et mettront leur Quad en route, seul. Le démarrage à la poussette sera autorisé 30 secondes après le départ et sur ordre du Directeur de Course. Le pilote pourra se faire aider de son mécanicien et de son équipier après ordre du Directeur de Course.

Toute intervention quelle qu'en soit la nature ne sera tolérée sur la grille de départ. Seuls les pilotes en dossard, la Direction de Course, et la presse auront accès à la ligne de départ. Les mécaniciens et accompagnateurs devront rester derrière les barrières sous peine de pénalité de 2 minutes.

Article 9 : Séance d'essai

Un tour de reconnaissance **obligatoire** sera effectué en convoi par tous les pilotes, avec interdiction de se dépasser. Cette année, l'endurance sera dans **UN SEUL SENS**.

Article 10 : Réparation

Un tapis environnemental devra être présent sous le véhicule. Tous les Quads devront être présentés au Contrôle Technique, où un marquage sera effectué. Toutes les pièces pourront être changées pendant la course sauf le cadre. Toutes réparations en dehors des stands entraîneront une pénalité, sauf bougie et chaîne et qui devront uniquement être faites par le pilote. En cas de panne le pilote pourra ramener son Quad en le poussant, ou ramener à pied le transpondeur à son équipier qui, lui, pourra repartir. Toutes soudures ou meulages sont interdits dans les stands, un endroit spécifique sera mis à disposition, matériel non fourni.

En cas de panne grave un quad de substitution de marque et puissance identique pourra-être utilisé sous réserve d'avoir subi le contrôle technique initial.

Article 11 : Ravitaillement

Toutes interventions Quad et pilote se feront impérativement dans les stands attribués par l'organisation. Aucun carburant autre que celui vendu dans le commerce ne sera autorisé.

Les ravitaillements se feront moteur arrêté et les pilotes ne peuvent pas rester sur leur machine.

Lors du ravitaillement, une personne de l'équipage, équipée d'une tenue adéquate, doit être munie d'un extincteur en main, prêt à intervenir.

Il est INTERDIT de fumer dans les stands : **Disqualification.**

Il ne devra pas y avoir plus de 30 litres de carburant dans les stands.

Article 12 : Arrivée

L'arrivée sera donnée face au poste de chronométrage, au drapeau à damiers. Tous les pilotes devront ralentir, il est interdit de doubler.

Article 13 : Classement

Un classement scratch sera établi et un classement par catégorie : Scratch 4x2 Solo et Duo, 4x2 Féminin, 4x2 Vétérans +50 ans, 4x2 Vintage maxi 2008, 4x2 Duo Mixte, Scratch 4x4 Solo et duo, 4x4 féminin, 4x4 Vétérans +50 ans, 4x4 Vintage maxi 2008 et 700cm3, 4x4 Duo Mixte.

Le classement sera établi sur le cumul des tours effectués lors de chaque manche. Les tours de chaque manche sont validés uniquement si le pilote franchi le drapeau à damier de fin de manche. L'équipage qui aura cumulé le plus grand nombre de tours sera le vainqueur. En cas d'égalité au nombre de tours, c'est le temps chrono de la dernière manche qui départagera les équipes.

Pour la catégorie KID, un classement scratch sera établi par catégorie ou classement général en fonction du nombre de pilotes inscrits.

Un classement Scratch Solo et Duo sera établi indépendamment pour la Super Finale.

Article 14 : Super Finale : 30 minutes

C'est une épreuve à part entière. Elle est composée des 7 premier Solo 4x2, des 7 premier Duo 4x2, les 5 premier Solo 4x4 et 5 premier Duo 4x4. S'il n'y a pas assez de concurrents dans une catégorie, un complément sera fait via une autre catégorie.

L'ordre de départ sera réalisé par tirage au sort avant la super finale.

Le résultat de la Super Finale n'influe pas sur le classement de l'endurance.

Article 15 : Réclamation

Les réclamations devront être déposées conformément aux termes du Code Sportif à l'article 510 et suivants et 2.3.1.1 et suivants. Les réclamations concernant les classements seront reçues dans les 30 minutes qui suivent la publication des résultats de chaque manche, accompagnées d'un chèque de 75 euros remboursable si la réclamation est fondée. Réclamation qui devra être remise au Directeur de Course par écrit. En cas de démontage, une caution de 100 euros pour moteur 2 temps et 250 euros pour moteur 4 temps devra être déposée en plus. Si la réclamation n'est pas fondée cette somme sera versée au pilote mis en cause. Attention : en cas de réclamation ou de contestation, celle-ci devra être écrite et remise au Directeur de Course qui la transmettra au Président du Jury ou Arbitre.

Article 16 : Récompense

1er au 3me scratch : coupes ou plaques pour les trois premiers de chaque catégorie.

1 engagement sera offert au 1er de chaque catégorie pour la prochaine édition.

Article 17 : Assurance

Evènement assuré selon les garanties prévues par les articles du Code du Sport R.331-18 à R.331- 44.

Article 18 : Application du Règlement

Tous points non prévus au présent règlement seront examinés par le Jury conformément au Règlement FFM. En s'inscrivant, les concurrents s'engagent à se conformer au règlement et toutes les clauses. Ils s'engagent également à respecter les décisions prises par la Direction de Course et reconnaissent comme seule Juridiction sportive le Code Sportif FFM.

Article 19 : Liste de sanctions qui pourront être prises par le Jury conformément au Code

Sportif :

- Casque ou équipement non conforme
 - Coupe-circuit branché au départ ou non fonctionnel
 - Toute insulte ou geste agressif envers l'organisation, un commissaire, un autre pilote, ou d'une autre équipe
 - Non utilisation d'un tapis environnemental
 - Contrôle de bruit en fin d'épreuve (tolérance 2db)
 - Assistance extérieure hors stand (ex. changement de lunettes)
 - Retard au contrôle administratif de plus de 5 minutes
 - Mécanicien ou accompagnateur sur l'aire de départ
 - **Fumer dans les stands**
 - **Réparation sur la piste contraire au règlement**
 - **Usage d'une machine non vérifiée aux techniques**
 - Moteur non arrêté au stand pendant le ravitaillement
 - Vitesse excessive dans les stands >20 km/h
 - Départ anticipé
 - Doubler un concurrent sous le drapeau jaune
 - Non-respect des drapeaux présentés sur la piste
 - Non-respect du passage au stand OBLIGATOIRE
 - Non-respect des consignes de sécurité dans les stands
 - Véhicules non autorisés dans les stands
- | |
|-------------------------------|
| Départ refusé |
| Pénalité de 3 tours |
| 50€ + Pénalité 2 tours |
| 1 Rappel puis Pénalité 1 tour |
| Pénalité de 2 tours |
| Disqualification |
| Disqualification |
| Disqualification |
| Pénalité de 2 tours |
| Pénalité de 1 tour |
| Pénalité de 1 tour |

Rappel : Il est **STRICTEMENT INTERDIT** aux membres d'équipage ou accompagnants d'intervenir sur la piste (en cas de problème d'un pilote) : **DISQUALIFICATION**.

Article 20 : Liste des Officiels et Encadrement (Sous réserve de Validation)

Directeur de Course :

CAGNAT David _ N°176834

Arbitre :

BARNAY Didier _ N°179273

Commissaire technique :

BUFFENOIR J-F _ N°049319

MOOSMANN J-Luc _ N°444435

Chronométrage :

COUFFI Kathy _ N°022928

FORESTIER Arnold _ N°243491

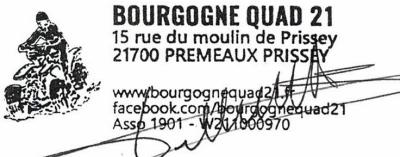
BOURGOGNE QUAD 21 :

Président : M. MOUCHET Guillaume - N°316122

Vice-Président : M. PELLETIER Franck - N°316124

Visa du Club :

Le 19/02/2026



Visa Ligue :

Visa Fédération :

Planning 2026 (sous réserve)

ENDURANCE Tout Terrain QUAD de PREMEAUX (Quincey)

Vendredi 19 JUIN 2026 :

17h30 à 22h00 : Contrôles administratifs et techniques OBLIGATOIRES (**RIEN le SAMEDI**)

21h30 à 22h00 : Briefing Pilotes OBLIGATOIRE avec remise des bracelets.

Samedi 20 JUIN 2026 :

6h30 : Petits Déjeuners Offerts au club.

7h15 à 7h30 : Briefing des Commissaires de piste.

7h45 à 8h00 : Tour de reconnaissance 4x2, 4x4, Solo et Duo.

8h15 à 8h25 : Tour de reconnaissance Kids – 10 min.

8h30 à 8h50 : 1^{ère} Manche Kids 20 min.

8h40 à 9h10 : Mise en grille des 4x2.

9h15 à 11h45 : 1^{ère} manche 4x2 : 1h30 Solo et 2h30 Duo.

===== ARROSAGE et ENTRETIEN de la PISTE =====

13h00 à 13h20 : 2^{ème} manche Quad KIDS - 20 min.

13h15 à 13h45 : Mise en grille des 4x4.

13h45 à 16h45 : Manche 4x4 : 2h00 Solo et 3h00 Duo.

17h00 à 17h20 : 3^{ème} manche Quad KIDS - 20 min.

17h10 à 17h40 : Mise en grille des 4x2.

17h45 à 20h15 : 2^{ème} manche 4x2 : 1h30 Solo et 2h30 Duo.

20h45 à 21h15 : Super Finale : 30min – 14 premier 4x2 et 10 premier 4x4.

A partir de 21h45 : Remise des prix.

Dimanche 06 JUILLET 2025 :

8h30 : Petits Déjeuners au club

Annexe

AUTORISATION PARENTALE (OBLIGATOIRE) :

Je soussigné(e) Mr, Mme _____

AUTORISE mon enfant _____ né(e) le _____

Inscrit sous le dossard N° _____ avec le quad _____

à participer à la course **ENDURANCE KID** prévue le **Samedi 20 JUIN 2026**, pour 3 manches de 20 minutes ou 2 manches de 30 minutes (en fonction de la météo) **ET** avoir pris connaissance du Règlement Particulier de l'épreuve.

Par ailleurs, je m'engage à donner tout pouvoir aux secouristes et Médecin sur l'épreuve pour Autoriser les actes médicaux nécessaires en cas de blessure de mon enfant.

Fait le _____ à _____

Signature du représentant légal :